

PARTENARIAT RBM POUR EN FINIR AVEC LE PALUDISME

Processus de nomination et de sélection des coprésidents du Comité de partenaires en charge du plaidoyer et de la mobilisation des ressources (ARMPC)

Contexte

Depuis 1998, le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme (anciennement appelé Roll Back Malaria) est l'un des piliers centraux de la lutte mondiale contre le paludisme. Au cours des 20 dernières années, des avancées considérables ont été réalisées en matière de réduction de la morbidité et de progression vers l'élimination du paludisme.

Depuis 2000, nos efforts de solidarité à l'échelle mondiale nous ont permis de réaliser des progrès historiques dans la lutte contre le paludisme environ 7,6 millions de vies ont été sauvées et plus de 1,5 milliard de nouvelles infections au paludisme ont pu être évitées, mettant le monde sur la voie de l'élimination définitive de la maladie. Le Partenariat RBM étant une plateforme mondiale multisectorielle de coordination des actions de lutte contre le paludisme, il est essentiel pour atteindre les objectifs et les jalons ambitieux de réduction et d'élimination du paludisme à l'horizon 2025 et 2030, ainsi que les objectifs de développement durable.

En 2016, à l'issue d'une période de consultation élargie de deux ans et d'un examen réalisé par le Conseil d'administration, le Partenariat RBM a mis en place une nouvelle structure plus solide mettant à profit les compétences, l'énergie et l'efficacité remarquables de ses nombreux partenaires, dans le but d'entrer plus fermement dans une nouvelle ère et de créer une dynamique d'élimination du paludisme. Celui-ci est composé de membres sélectionnés pour apporter des niveaux de compétences et d'expérience accrus à un niveau décisionnel élevé, ainsi que de représentants de l'ensemble du Partenariat, notamment de pays touchés par le paludisme, du secteur privé, d'entités œuvrant dans d'autres secteurs que la santé et la lutte contre le paludisme, de la société civile et de bailleurs de fonds. La liste des membres actuels du Conseil d'administration est disponible à l'adresse:

<https://endmalaria.org/fr/%C3%A0-propos-de-nous/gouvernance/conseil-dadministration>.

Les Comités de partenaires de RBM ont vocation à officialiser, consolider et amplifier les priorités du Partenariat, à savoir le plaidoyer, la mobilisation de ressources et le soutien apporté aux pays et régions. Le travail de ces Comités de partenaires doit s'aligner sur les priorités définies dans la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 et le document-cadre Action et investissement pour vaincre le paludisme de 2016 à 2030, ainsi que sur la stratégie du Partenariat, son budget et ses plans de travail annuels.

Les Comités de partenaires de RBM sont :

- Plaidoyer et mobilisation des ressources
- Soutien régional et par pays

- Communications stratégiques

Pour en savoir plus sur les Comités de partenaires de RBM, cliquez [ici](#).

Ce document présente le processus de nomination et de sélection d'un(e) coprésident(e) du Comité de partenaires en charge du plaidoyer et de la mobilisation de ressources (ARMPC).

La date limite de réception des candidatures a été prolongée jusqu'au **1 septembre 2022**.

Le processus de nomination et de sélection se termine en **décembre 2022**.

Le formulaire de candidature figure à l'**annexe 1**.

Présentation des conditions d'admissibilité, des rôles et responsabilités, des compétences requises et des critères de sélection

Admissibilité

Est admissible au poste de coprésident de l'ARMPC toute personne ayant une expérience établie dans le domaine de la santé ou du développement au niveau mondial, dans les secteurs tant public que privé, et engagée en faveur de la vision du Partenariat RBM d'un monde libéré du fardeau du paludisme. Les candidat.e.s doivent être des leaders reconnus dans la communauté internationale de la lutte contre le paludisme ou des personnes capables de garantir la reconstitution constante des ressources des mécanismes du Partenariat ou des activités mondiales de lutte contre le paludisme.

Rôles et responsabilités

- En collaboration avec le responsable du Comité de partenaires concerné, d'autres Comités de partenaires et le Directeur général, et selon les orientations du conseil d'administration du Partenariat, élaborer les budgets et les plans de travail soumis à l'approbation du conseil d'administration, sur la base des contributions des partenaires dans la lutte contre le paludisme. Le plan de travail indiquera les priorités stratégiques et les indicateurs de résultats qui seront rapportés au conseil d'administration du Partenariat.
- Collaborer avec les partenaires concernés, l'équipe de direction et le conseil d'administration du Partenariat pour mobiliser les fonds, les ressources et les appuis non financiers nécessaires à la mise en œuvre des priorités du Comité de partenaires (il est envisagé que les plans de travail du Comité ne soient pas nécessairement financés au niveau central, mais fassent appel à des ressources complémentaires).
- Mettre sur pied des équipes selon les besoins pour exécuter les plans de travail convenus, composées de membres du Comité de partenaires et du Partenariat dans son

ensemble, en veillant à respecter une représentation géographique équilibrée, les compétences et l'expérience appropriées, et l'engagement à être disponible.

- En collaboration avec le responsable du Comité de partenaires concerné ou du délégué du secrétariat de RBM, superviser le travail du Comité visant à mettre en œuvre les plans de travail convenus.
- Travailler avec les responsables et coprésidents des autres Comités de partenaires par l'intermédiaire du groupe de coordination des Comités de partenaires, afin de garantir l'uniformisation et la complémentarité des plans de travail des Comités de partenaires et des activités transversales pertinentes.
- Rendre compte annuellement au conseil d'administration du Partenariat de l'avancement des plans de travail convenus, ou plus fréquemment si le conseil d'administration du Partenariat l'exige.
- Consacrer suffisamment de temps au Partenariat – dans une mesure qui peut varier selon le mandat de la direction du Comité, mais qui ne doit pas être moins de 25 % – afin que les plans de travail convenus puissent être pleinement mis en œuvre.

Compétences

- Savoir solliciter et inclure les contributions d'un grand nombre de parties prenantes dans les discussions et activités du Comité.
- Savoir diriger et gérer un groupe de personnes très diverses, en s'assurant du maintien d'un dialogue ouvert et de l'écoute de toutes les opinions exprimées.
- Faire preuve d'excellentes compétences en communication, surtout d'une expérience avérée en communication écrite et orale sur les questions de santé sur le plan mondial.
- Avoir de l'expérience en gestion et maîtriser les principes financiers de base.
- Faire preuve d'un très haut niveau d'intégrité et d'éthique personnelles et d'un engagement envers l'inclusion et la diversité.

Exigences spécifiques du Comité (ARMPC) à ses coprésidents :

Plaidoyer et mobilisation des ressources

- Grande expérience de la conduite d'initiatives et de l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources à l'échelle mondiale.
- Grande expérience de l'élaboration de stratégies de plaidoyer à l'échelle mondiale.
- Compréhension des structures et des cadres de prise de décision à l'échelle mondiale et accès à un réseau bien implanté.
- Connaissance, par région et sous-région, des besoins en ressources nécessaires dans l'immédiat et à long terme pour parvenir à un monde sans paludisme.
- Expérience de l'identification des opportunités de mobilisation des ressources.
- Bonne compréhension du paludisme et du contexte général de développement.

Processus de nomination et de sélection

Les partenaires de RBM peuvent proposer des candidat.e.s. Toute personne est encouragée à proposer sa propre candidature si elle dispose des compétences et de l'expérience requises, et si elle est disposée à consacrer le temps nécessaire à cette fonction.

Le formulaire de candidature figure à l'**annexe 1**. Les candidatures doivent être envoyées au service des Affaires du Conseil d'Administration du Partenariat RBM à l'adresse BoardAffairs@endmalaria.org.

La nomination de candidat.e.s qu'elle soit individuelle, par des partenaires ou autres groupes, doit impérativement tenir compte des critères susmentionnés et veiller à ce que tous les candidat.e.s proposé.e.s :

- a) acceptent que leurs noms soient proposés ;
- b) soient prêts à siéger au Comité de partenaires et à assister à toutes les réunions, soit en personne, soit en visio ou téléconférence ;
- c) reconnaissent que leur nom est simplement proposé et que leur sélection au poste de coprésident est soumise aux recommandations du Comité de partenaires et à l'approbation du Conseil d'administration.

Calendrier du processus de sélection

- i) **22 juin 2022** : publication de l'appel à nominations officiel sur le site Internet du Partenariat RBM : <https://endmalaria.org/>
- ii) **1 septembre 2022** : clôture de l'appel à nominations.
- iii) **Avant le 1 octobre 2022** : examen des candidatures et présélection des candidats par l'ARMPC.
- iv) **Avant le 15 octobre 2022** : l'équipe de direction du Secrétariat de RBM examine les candidatures présélectionnées et les présente au Conseil d'administration du Partenariat pour sélection finale et approbation.
- v) **Décembre 2022 (date à déterminer)** : la nomination du nouveau ou de la nouvelle coprésident(e) de l'ARMPC est approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration.

Informations et assistance

Pour toute question relative au processus de nomination ou à tout autre aspect du processus de sélection du/de la coprésident(e) de l'ARMPC, contacter le service des Affaires du Conseil d'Administration du Partenariat RBM à l'adresse BoardAffairs@endmalaria.org.

* * *

Annexe 1 :
Formulaire de candidature à la coprésidence de l'ARMPC du Partenariat RBM

Personne proposant la candidature :

Nom :		
Fonction actuelle et organisme :		
Coordonnées :	Courriel :	
	Téléphone :	

Candidat.e proposé.e

Nom :		
Fonction actuelle et organisme :		
Genre :		
Pays/région d'origine :		
Coordonnées :	Courriel :	
	Téléphone :	

Le/la candidat.e proposé.e a-t-il/elle :

1. <i>été informé.e des critères de nomination à la coprésidence du Comité de partenaires ?</i>	Oui/Non
2. <i>compris que sa nomination n'entraînera pas automatiquement sa sélection ?</i>	Oui/Non
3. <i>accepté que son nom soit proposé ?</i>	Oui/Non

Qualifications du/de la candidat.e proposé.e :

Quelles expériences et compétences souhaitées le/la candidat.e proposé.e apporterait-il/elle au Comité de Partenaires :

Expérience et compétences	Oui/Non	Expliquer brièvement comment le/la candidat.e possède ces compétences
Savoir solliciter et inclure les contributions d'un grand nombre de parties prenantes dans les discussions et activités du Comité	Oui/Non	
Savoir diriger et gérer un groupe de personnes très diverses, en s'assurant du maintien d'un	Oui/Non	

dialogue ouvert et de l'écoute de toutes les opinions exprimées		
Faire preuve d'excellentes compétences en communication, surtout d'une expérience avérée en communication écrite et orale sur les questions de santé sur le plan mondial.	Oui/Non	
Avoir de l'expérience en gestion et maîtriser les principes financiers de base.	Oui/Non	
Avoir un très haut niveau d'expertise sur les questions traitées par l'ARMPC	Oui/Non	
Faire preuve d'un très haut niveau d'intégrité et d'éthique personnelles et d'un engagement envers l'inclusion et la diversité	Oui/Non	
Grande expérience de la conduite d'initiatives et de l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources à l'échelle mondiale	Oui/Non	
Grande expérience de l'élaboration de stratégies de plaidoyer à l'échelle mondiale	Oui/Non	
Compréhension des structures et des cadres de prise de décision à l'échelle mondiale et accès à un réseau bien implanté	Oui/Non	

Expérience de l'estimation, par région et sous-région, des besoins en ressources nécessaires dans l'immédiat et à long terme pour parvenir à un monde sans paludisme	Oui/Non	
Expérience de l'identification des opportunités de mobilisation des ressources		
Bonne compréhension du paludisme et du contexte général de développement		

Résumé

En 500 mots au maximum, présentez toute raison supplémentaire expliquant pourquoi vous pensez que la personne proposée est un.e candidat.e approprié.e pour la coprésidence de l'ARMPC :

Les candidatures doivent être envoyées au service des Affaires du Conseil d'Administration du Partenariat RBM à l'adresse BoardAffairs@endmalaria.org.

* * * * *